



# Édition de novembre Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville

info@st-cypriendenapierville.ca

Bulletin municipal N° 10 novembre 2020

## CORONAVIRUS (COVID-19)

15 OCTOBRE

### CONSIGNES À SUIVRE

### POUR UNE HALLOWEEN EN TOUTE SÉCURITÉ

- ☹ Restreindre la circulation et l'accompagnement des enfants aux membres de leur maisonnée seulement
- ☹ Limiter le circuit de collecte de bonbons au quartier entourant le domicile des participants et ne pas entrer dans les maisons
- ☹ Toujours respecter la distance de 2 mètres avec les autres, porter un couvre-visage et s'abstenir de chanter ou de crier devant d'autres personnes
- ☹ Le lavage des mains est recommandé au besoin, ainsi qu'au retour à la maison

### MESURE DE PRÉCAUTION LIÉE AUX FRIANDISES

- ☹ Dans la mesure du possible, les enfants devront récolter les bonbons et friandises placés à un endroit situé à 2 mètres des occupants de la maison visitée

[Québec.ca/coronavirus](https://quebec.ca/coronavirus)

Votre gouvernement

Québec

Prochaines séances du conseil

- 10 novembre
- 8 décembre



3 versements des taxes municipales 2020

- 2 mars
- 2 juillet
- 2 septembre



Heure normale de l'est ou Heure d'hiver

Dans la nuit du 31 octobre au 1er novembre, il faut reculer le cadran d'une heure.



Jour du Souvenir  
Dimanche 15 novembre

*N'oublions jamais.*

Une pensée afin de souligner le sacrifice des soldats décédés au combat.

## DISTRIBUTION DE FRIANDISES

La distribution de friandises se déroulera à l'hôtel de ville le **samedi 31 octobre de 17h30 à 19h00**. Nous comptons sur la collaboration des citoyens afin de respecter les recommandations de la santé publique afin que cette fête soit une réussite.

L'accès pour la distribution se fera sur le côté de l'hôtel de ville par les portes du garage municipal. Tout sera spécialement aménagé pour limiter les contacts sociaux et respecter la distanciation sociale demandée entre les différents ménages.



# novembre 2020

dim. lun. mar. mer. jeu. ven. sam.

1		2		3		4		5		6		7	
8		9		10	<b>A</b>	11		12		13		14	
15		16		17		18		19		20		21	
22		23		24		25		26		27		28	
29		30											



**Hôtel de ville**  
121, rang Cyr  
Saint-Cyprien-de-Napierville J0J 1L0  
Tél. : 450 245-3658

**Heures d'ouverture**  
Lundi au jeudi : 8h à 12h et 13h à 17h  
Vendredi : 8h à 12h

### LÉGENDE

	Collecte des ordures
	Collecte du recyclage
<b>A</b>	Assemblée du conseil
<b>F</b>	Congé férié
	Reculer l'heure
	Jour du Souvenir

## CHANGEMENT DE PNEUS

La date pour avoir les pneus d'hiver chaussés sur votre voiture est fixée cette année au 1er décembre. Avec la situation actuelle de pandémie et les horaires modifiés, il est préférable de prendre votre rendez-vous le plus rapidement possible. Les garagistes prévoient un fort achalandage près de la date butoir.

Afin de vous assurer que les pneus que vous avez choisis répondent bien aux critères des pneus d'hiver, recherchez ce pictogramme.



## STATIONNEMENT D'HIVER LA NUIT

Selon le règlement RM-520 : Il est interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule dans les rues entre 23 h et 6h à partir du 15 novembre jusqu'au 15 avril sur l'ensemble du territoire de la municipalité.

Quiconque contrevient à ce règlement est passible de recevoir une contravention au montant de 75 \$ ou d'être remorqué !



## ABRIS D'AUTOS

Il est permis d'installer un abri d'auto temporaire du **1er novembre 2020 au 15 avril 2021**. L'abri ne doit pas empiéter sur l'emprise de la voie publique.

Lorsque vous installez un abri tempo, un coupe-vent ou des décorations de Noël, il est primordial de vous assurer de ne pas cacher votre adresse.

En cas d'urgence, cela assurera un service plus rapide de la part des premiers répondants, des pompiers, des paramédicaux et des policiers.

Nous vous rappelons, par le fait même, l'obligation d'avoir un numéro civique installé à votre demeure. Des modifications quant aux critères à respecter sont survenues avec le nouveau règlement d'urbanisme en vigueur adopté en 2019. Contactez l'inspecteur municipal, M. Alexandre Poirier afin de vous assurer de respecter ces règles ou pour plus de détails.

## LE CAMPAGNOL

Le Campagnol, groupe d'entraide en santé mentale, vous informe de certains changements apportés à ses heures d'ouverture. Le changement le plus important étant son ouverture un soir par semaine, soit le jeudi soir, dans le but d'accommoder les personnes sur le marché du travail qui voudraient bénéficier des services et de l'expertise du Campagnol.



Le détail plus élaboré de notre horaire est disponible sur notre page Facebook "Le Campagnol" et sur notre site web ([lecampagnol.com](http://lecampagnol.com)). Vous pouvez toujours nous joindre par téléphone au 450-454-5121 pendant nos heures d'ouverture et même en dehors de celles-ci (vous n'avez qu'à laisser un message). Et vous savez ce qu'on dit ? Le Campagnol.... c'est pas fou !

## COMITÉ MADA - RELANCE

Dans le dernier bulletin, le conseil sollicitait la participation de citoyens à la relance de la politique Municipalité amie des aînés (Mada). Cette politique fût le résultat d'une démarche qui cherchait à répondre aux défis liés au vieillissement de la population. Compte tenu que la dernière politique fût écrite en 2013 et que la consultation sur les besoins des citoyens s'est faite en 2012, la municipalité a souhaité reconstituer un comité pour relancer la démarche.

Plusieurs ont réagi à l'appel, dont Chantal Labrie du SAB et Lise Vallières, impliquée dans des activités de bénévolat auprès des aînés. S'est joint au comité, Olivier Rousseau, actif au dossier chargé de projet Mada au sein de la MRC. Depuis lors, le comité s'est adjoint les services de Claire Desrochers, ex-conseillère municipale, et de Catherine Émond comme responsable administrative. D'autres ajouts sont à prévoir.

Le comité s'est déjà réuni à trois reprises, pour s'approprier les documents existants, et développer une stratégie pour remettre la politique au goût du jour. Avec l'aide d'Olivier, nous nous sommes rendus à l'évidence à l'effet qu'il serait difficile, compte tenu des délais écoulés depuis l'activation de la dernière politique, (2013) de procéder à une simple réactivation. Nous avons donc pris la décision de suivre toutes les étapes de la démarche proposée, en passant débutant par un sondage pour cibler les différents besoins des citoyens. Le sondage sera, peut-être suivi d'une assemblée de consultation si le contexte le permet., et un diagnostic au sein des aînés de la municipalité, avant de procéder à la confection C'est par le biais de ces consultations que le comité consolidera un diagnostic du milieu et qu'il proposera du document une nouvelle politique et un nouveau plan d'action MADA au conseil municipal.

Attendez-vous à être mis en contact avec ces documents à partir de différentes plateformes, à très court terme. Des communications vous seront transmises tout au long de la démarche afin de solliciter votre participation et de vous garder informés de l'avancé de ce projet.

Je vous rappelle que la renaissance du comité fait suite aux contacts avec les aînés de la municipalité réalisés dans le cadre de la Covid 19 et de ses effets plus particuliers sur une population définie comme vulnérable. Ce premier contact nous a permis de mesurer à quel point les services aux aînés, dans le domaine du maintien à domicile, et du transport entre autres, sont déficients. Le comité souhaite centrer ses actions sur des volets concrets et applicables à court terme.

Si vous souhaitez participer davantage, ou encore avez des commentaires ou des suggestions à proposer, n'hésitez pas à communiquer avec Catherine Emond, au 450 245-3658.

Jean Marie Mercier, responsable du comité